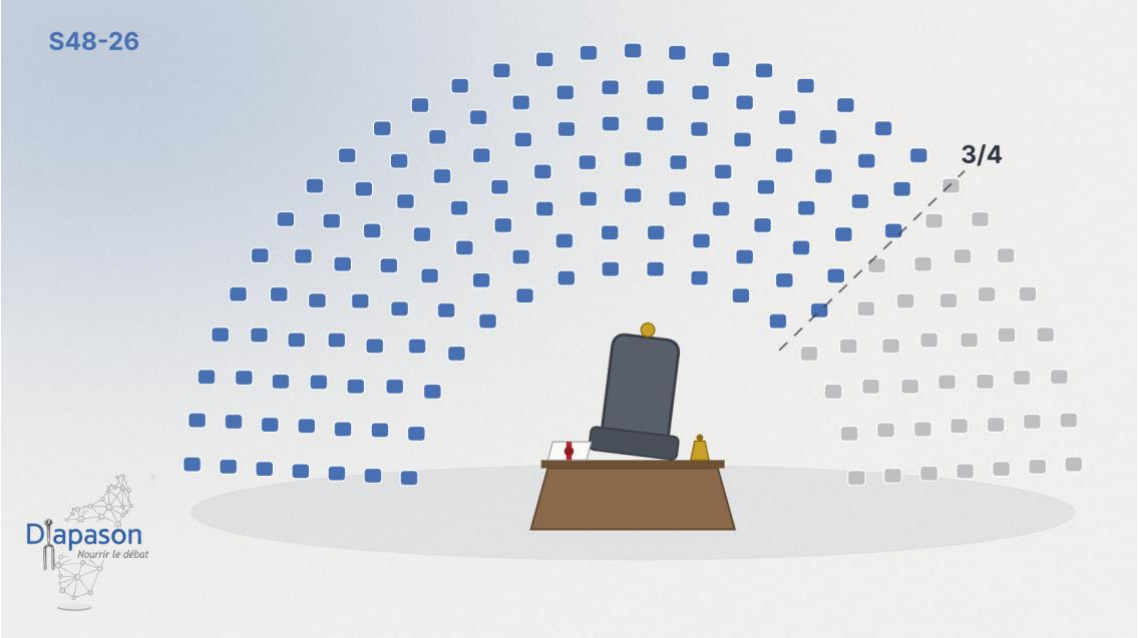
Le perchoir, première bataille de la Constitution



S48-26 | 27 novembre 2026 | Rédaction Diapason

En moins de quarante-huit heures de débat, l'Assemblée nationale de Madagascar a changé de tête. Dans la nuit du 23 au 24 novembre 2026, les députés ont mis fin aux fonctions de Siteny Randrianasoloniaiko, leur Président, comme celles de trois autres membres du bureau permanent. Le 25 novembre, ils ont élu pour lui succéder Marco Tsaradia, seul candidat en lice.

On pourrait n'y voir qu'une querelle de règlement intérieur. Ce serait passer à côté de l'essentiel. Vingt jours plus tôt, la Haute Cour constitutionnelle a fait de cette même Assemblée l'instance appelée à approuver la future Constitution avant le référendum. La question n'est donc pas seulement de savoir qui préside Tsimbazaza, mais quel équilibre se dessinera dans l'institution appelée à valider les règles de l'après-transition.

Une nuit, quatre destitutions

Réunis à partir de 22 heures le lundi 23 novembre, les députés ont voté vers 2 h 30 du matin. Sur 149 votants, 112 se sont prononcé pour la destitution de Siteny Randrianasoloniaiko et 37 contre. Pour démettre un membre du bureau, le règlement intérieur exige un motif grave, les voix des deux tiers des députés, soit 109 sur 163, ont validé la proposition. Ont également été démis de leurs fonctions les vice-présidents chargés des provinces d'Antsiranana et de Mahajanga, Charles Issa Ibrahim et Christian Afakandro, ainsi que le troisième questeur, Charlot Mamihaja.[1]

A notre connaissance, aucune décision motivée détaillant les griefs dressés contre eux n'a été rendue publique.[2] Selon Midi Madagasikara, il est reproché au président un fonctionnement jugé trop individuel

[1] https://fr.allafrica.com/stories/202611250200.html
[2] https://fr.allafrica.com/stories/202611240539.html

Diapason © Novembre 2026

Think Tank : W751268275 / SIRET : 923 013 718 000 13

102 avenue des Champs Élysées, 75008 Paris

: absence d'arrêtés fixant les attributions du bureau, modification de l'ordre du jour sans décision collective. Les trois autres se voient reprocher des propos jugés offensants envers leurs collègues et un manque d'assiduité.

Le premier intéressé ne s'est pas exprimé publiquement. L'opération a été conduite par la plateforme VFM (*Vovonan'ny Fihavaozan'i Madagasikara*, ou « Plateforme pour la Refondation de Madagascar »), majoritaire à l'Assemblée et présentée par la presse comme favorable au pouvoir de la Refondation.[3]

Il y a là une ironie de l'histoire. En octobre 2025, c'est par la même procédure, prévue à l'article 16 du règlement intérieur, que les députés avaient démis de son bureau Justin Tokely, par 127 voix sur 133 présents, ouvrant à Siteny Randrianasoloniaiko le chemin du perchoir.[4] L'instrument qui l'avait porté au pouvoir vient de servir à l'en écarter.

Celui qui avait ouvert la porte

Ce départ prend un relief particulier au regard de sa contribution institutionnelle à la séquence d'octobre 2025. La décision n°10-HCC/D3 du 14 octobre 2025 le désigne elle-même comme requérant : alors vice-président de l'Assemblée, il avait saisi la Cour par une lettre datée du 12 octobre.[5] Diapason l'avait mentionné dès décembre 2025.[6] La décision reste celle de la HCC, et elle intervient après le ralliement d'une unité militaire aux manifestants. Elle constate la vacance de la présidence de la République et celle de la présidence du Sénat, puis invite le colonel Michaël Randrianirina à exercer les fonctions de chef de l'État.

Devenu président de l'Assemblée, il a ensuite présidé une institution dont la décision n°13-HCC/D3 du 6 novembre 2025, rendue sur requêtes du Haut Conseil pour la défense de la démocratie et de l'État de droit et de la CENI, confirmait que les autres institutions continuaient de fonctionner selon leurs textes propres.[7] Il s'est ainsi trouvé en position d'interlocuteur institutionnel de premier plan de l'exécutif. Rien ne permet de parler d'un pacte entre les deux hommes. La presse évoque une dégradation de leurs relations, liée notamment à la perspective de la prochaine présidentielle, sans que les intéressés l'aient confirmée.[8] Mais l'équilibre institutionnel installé depuis octobre 2025 reposait en partie sur cette position. Treize mois plus tard, celui qui l'occupait quitte le perchoir, et cet équilibre se trouve modifié.

Une Assemblée au cœur du processus constituant

Le calendrier éclaire ce changement. Par son avis n°06-HCC/AV du 4 novembre 2026, la HCC a admis qu'un référendum constitutionnel puisse précéder l'élection présidentielle. Comme nous l'avons analysé, cet avis ne désigne pas l'instance qui rédigera le texte et ne prévoit pas d'assemblée constituante élue. En revanche, il dispose que le projet de nouvelle Constitution doit être « approuvé par les trois quarts des membres de l'Assemblée nationale » avant le vote populaire.[9]

Il faut ici distinguer trois opérations. Rédiger un texte, le faire approuver au Parlement, le ratifier par référendum. Dire que l'Assemblée « se substitue » à une constituante ne correspond pas à un fait juridique : l'avis ne lui confie ni mandat constituant ni rédaction du texte. Il s'agit d'une lecture politique qui mérite d'être effectuée. En l'absence de constituante élue, l'Assemblée constitue la principale étape parlementaire expressément prévue avant le référendum. Son président peut peser sur l'ordre du jour et sur le rythme de l'examen. Cela ne signifie pas qu'il contrôle la majorité requise. Le nouveau président

[3] https://fr.allafrica.com/stories/202611250200.html
[4] https://newsmada.com/?p=153569
[5] https://www.hcc.gov.mg/?p=9647 ; https://www.hcc.gov.mg/?p=9688
[6] https://www.diapason.mg/constitution-jecris-ton-non-dossier/
[7] https://www.hcc.gov.mg/?p=9647 ; https://www.hcc.gov.mg/?p=9688
[8] https://fr.allafrica.com/stories/202611240539.html
[9] https://www.hcc.gov.mg/?p=10133 ; https://www.diapason.mg/referendum-constitutionnel-avant-la-presidentielle-qui-ecrira-les-regles-apres-la-transition/

Diapason © Novembre 2026

a d'ailleurs souligné, après son élection, le rôle de l'Assemblée dans l'élaboration des textes de la future Cinquième République.[10]

Le seuil mérite une attention particulière. Rapporté aux 163 membres de l'Assemblée, il représente 123 voix. La destitution a été votée par 112 députés. Le nouveau président a, lui, réuni 129 voix sur 130 votants, après le départ de la salle d'une partie des députés.[11] Ce score traduit une forte mobilisation lors de ce scrutin. Il ne permet pas de présumer le résultat d'un vote constitutionnel. Mais la séquence montre qu'une recomposition est en cours, au moment précis où l'institution va devoir se prononcer sur le texte fondateur.

Une prise de contrôle par procuration ?

L'élection de Marco Tsaradia présente plusieurs traits qui appellent la vigilance. Élu d'Ampanihy Andrefana comme indépendant, ancien soutien d'Andry Rajoelina rallié à la Refondation, il occupait la vice-présidence chargée de la province de Toliara et figure parmi les responsables du VFM. Plusieurs candidatures ont été retirées avant le scrutin. Le candidat de l'AVI s'est désisté après le rejet de la plupart des dossiers de son parti. Les députés du TIM et des élus proches de Siteny Randrianasoloniaiko ont quitté l'hémicycle sans voter, ces derniers jugeant le scrutin joué d'avance.[12] Ces éléments ne prouvent pas une orchestration. Ils décrivent un scrutin sans compétition.

Parler de prise de contrôle « par procuration » relève donc, en l'état, de l'hypothèse. Elle supposerait que l'exécutif de transition, sans siéger à l'Assemblée, s'assure d'une direction parlementaire alignée sur ses priorités. Les faits disponibles ne permettent ni de la confirmer ni de l'écarter. La bonne manière de la tester n'est pas de spéculer sur les intentions, mais d'observer les actes : l'ordre du jour des prochaines sessions, le traitement des textes liés au processus constitutionnel, la capacité de l'Assemblée à amender ou à refuser.

La civilianisation, ou le miroir tchadien

C'est ici que la comparaison avec le Tchad devient utile, à condition de la manier avec les précautions déjà posées dans nos colonnes.[13] Au Tchad, le Conseil national de transition était présidé par un civil, Haroun Kabadi, ancien président de l'Assemblée. Cette présence civile à la tête de l'organe législatif n'a pas empêché le dialogue national de prolonger la transition et de rendre ses dirigeants éligibles, avant un référendum puis une présidentielle remportée par le chef de la transition.

La différence de départ est importante. Le parlement provisoire tchadien était nommé par la junte ; l'Assemblée malgache est issue d'élections antérieures à la rupture et conserve, en droit, son autonomie. Mais l'expérience tchadienne rappelle que la présence de civils à la tête des institutions ne vaut pas transfert du pouvoir aux civils. On peut appeler civilianisation ce processus par lequel un pouvoir né d'un ralliement militaire s'adosse à des institutions civiles pour légitimer sa sortie. La question décisive n'est pas l'uniforme de celui qui préside, mais l'indépendance réelle de l'institution qu'il dirige.

À qui profite le changement ?

La question est légitime, à condition de ne pas la transformer en accusation. Les bénéficiaires institutionnels immédiats sont identifiables : Marco Tsaradia, qui accède au perchoir, et la plateforme VFM, qui consolide sa position à la tête de l'Assemblée. Pour le reste, l'exécutif de transition voit partir

[10] https://newsmada.com/2026/11/26/tsimbazaza-marco-tsaradia-elu-a-la-tete-de-lassemblee-nationale/;https://midi-madagasikara.mg/parlement-marco-tsaradia-plebiscite-president-de-lassemblee-nationale/;https://www.lexpress.mg/2026/11/assemblee-nationale-marco-tsaradia.html

[11] https://newsmada.com/2026/11/26/tsimbazaza-marco-tsaradia-elu-a-la-tete-de-lassemblee-nationale/;https://midi-madagasikara.mg/parlement-marco-tsaradia-plebiscite-president-de-lassemblee-nationale/ ; https://www.lexpress.mg/2026/11/assemblee-nationale-marco-tsaradia.html

[12] https://newsmada.com/2026/11/26/tsimbazaza-marco-tsaradia-elu-a-la-tete-de-lassemblee-nationale/;https://midi-madagasikara.mg/parlement-marco-tsaradia-plebiscite-president-de-lassemblee-nationale/;https://www.lexpress.mg/2026/11/assemblee-nationale-marco-tsaradia.html

[13] https://www.diapason.mg/trajectoire-comparee-du-tchad-et-madagascar/

Diapason © Novembre 2026

un interlocuteur de premier plan de la séquence d'octobre 2025, sans qu'il soit possible de dire si ce départ sert ou non ses intérêts.

Ces constats ne désignent pas pour autant un commanditaire. Aucun élément disponible ne permet d'attribuer à quiconque hors de l'hémicycle l'orchestration de la séquence. L'Assemblée, élue avant la rupture d'octobre 2025, reste le lieu où ces recompositions se jouent, et c'est là qu'il faudra les observer.

Ce qu'il faudra observer

Cette séquence ne dit pas encore ce que sera la future Constitution. En revanche, ll annonce que la bataille pour son approbation a commencé, avant même que le texte soit écrit. Nous avions relevé que, dans une consultation citoyenne non représentative, à la question de savoir si les dirigeants de la transition devraient pouvoir se présenter aux prochaines élections, 52,2 % des répondants répondaient non, 32,0 % oui et 15,8 % ne savaient pas.[14] Cette question fait partie des règles que l'Assemblée pourrait avoir à examiner. Plusieurs indicateurs permettront de mesurer si l'institution reste un contre-pouvoir ou devient un relais :

- l'origine du projet constitutionnel et l'identité de ceux qui le rédigent ;
- la place réelle des conclusions de la concertation nationale dans le texte ;
- la publicité des votes et le décompte de la majorité des trois quarts ;
- la capacité de l'Assemblée à amender le projet, et non seulement à l'approuver ;
- un calendrier référendaire public et motivé ;
- une règle d'éligibilité fixée avant le vote, qui prévienne tout conflit d'intérêts.

La transition malgache n'est pas condamnée à répéter le scénario tchadien. Mais elle vient de franchir une étape qui rend la comparaison plus pressante. Même si les formes prévues étaient respectées, une adoption précédée d'une recomposition perçue comme destinée à peser sur le vote pourrait fragiliser la légitimité du processus.

Rédaction - Diapason

[14] https://www.diapason.mg/la-refondation-medication-louable-esprit-dangereuse-methodes/

Diapason © Novembre 2026